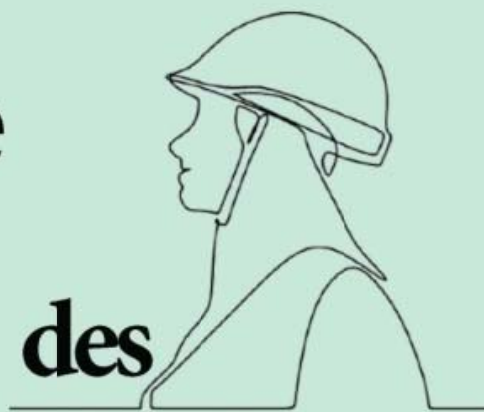


**17 et
18
mars
2026**

Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-ses

Bourse du travail de Paris,
3 rue du Château d'eau Paris 10e



S'armer pour des actions militantes. S'outiller pour agir sur le terrain. Construire des combats communs.
Faire de la santé au travail une grande cause publique.

Bienvenue aux Assises 2026 de la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs !

Cette brochure vous donne les indications pour rendre ces Assises le plus conviviale possible. Vous y trouverez la présentation des Assises par le groupe d'organisation, la présentation des différents ateliers ainsi que le programme des Assises.

La préparation s'est organisée autour de cinq thèmes portés par des groupes de travail (GT).

- Thème 1 : Femmes, santé, travail,
- Thème 2 : Accidents du travail – Maladies professionnelles, Prévenir, reconnaître, réparer,
- Thème 3 : Santé, travail, environnement,
- Thème 4 : Transformation du travail et organisation du travail, Comprendre et agir.
- Thème 5 : Solidarité internationale.

Lieux des ateliers

- La grande **salle Croizat** accueille 450 personnes. Attention, sa sonorisation n'est pas bonne, éviter le bruit de fond.
- Les trois salles **Eugène Pottier, Louise Michel et Jean Jaurès** sont situées au sous-sol de la Bourse du Travail.

Vous êtes plus de 500 à vous être inscrit-es. Ce succès exige en contrepartie le respect des règles : respecter les horaires de début de séance ; éteindre son téléphone... Les salles du bas ont une contenance limitée au nombre de chaises. Mais il y aura des Actes de cette rencontre !

Les Assises ont pour objectif premier d'aider les participantes et les participants et leurs organisations à défendre et conquérir la santé des travailleurs et travailleuses au travail. Les Assises sont un lieu où l'on prend le temps d'exposer et de partager nos expériences, de discuter de l'intérêt et des limites de chacune d'elles dans les circonstances qui ont été exposées. Une Charte du Vivre Ensemble vous sera proposée.

Les Assises sont organisées par un ensemble de syndicats et d'associations : CGT, FSU, Solidaires, Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, Réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail, Réseau Eco-syndicaliste.

Notre site : <https://assises-sante-travail.ouvaton.org/>. Notre adresse : mobilisation28avril@ouvaton.org

Vous êtes présent-e mais vous n'êtes pas encore inscrit-e ? Rien de plus simple, vous pouvez vous rendre sur le site d'inscription qui est encore ouvert, ou bien vous servir du QR code ci-dessous :

<https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-la-securite-des-travailleurs-et-travailleuses-17-et-18-mars-2026>

Ceci permettra de continuer à recevoir les informations sur les campagnes menées et de participer à la mise en place de réseaux sur la santé et la sécurité au travail.



Assises de la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs

Une 3ème édition riche et renouvelée

Les Assises de 2024 et 2025 font suite à plusieurs rendez-vous annuels organisés à l'occasion du 28 avril, journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail.

Le 28 avril 2026 doit être un nouveau signal de notre engagement à rendre encore plus visibles les questions de santé et de sécurité au travail. Nous n'avons pas vocation à nous substituer aux organisations syndicales ou associatives, notre réseau veut favoriser la mise en mouvement collectif. Dans un maximum de lieux, d'entreprises, de villes, doivent pouvoir se faire à cette occasion des rassemblements, des réunions publiques ou même simplement un tract, pour rappeler l'importance de cet enjeu.

Notre réseau doit aussi être un support pour des initiatives communes à plus long terme. La tenue de nombreux ateliers sur des thématiques différentes peut en être l'opportunité. Nous sommes convaincu·es que chaque accident grave ou mortel doit faire l'objet d'un tract, d'un rassemblement, de l'expression d'une colère, comme le prévoit le protocole intersyndical des syndicalistes du Pays Basque qui prévoit des rassemblements systématiques lors d'un accident grave ou mortel. Il n'y a pas de fatalité. Il faut quitter les faits divers pour que cela devienne des faits de société qui rappellent à chaque fois la responsabilité des employeurs privés et publics.

Les mobilisations pour la santé et la sécurité au travail reposent sur des individus, souvent isolés, de différentes entreprises, services, syndicats, villes. Nous avons tenté de les mettre en relation (au niveau d'un département notamment) mais cela nécessite sans doute un peu plus de temps. Comme à Paris, des permanences Santé et sécurité au travail pourraient accueillir, dans les Bourses du Travail ou dans un maximum de lieux, les travailleur·ses et citoyen·es. Il serait utile de constituer des équipes locales en réseau entre syndicalistes, associations locales, avocats, médecins du travail, inspecteurs·trices du travail.

Autour des thèmes tels que les droits des femmes, les accidents et maladies professionnelles, l'environnement, l'organisation du travail, la solidarité internationale, nous avons préparé ces rencontres, mais les groupes de travail sont ouverts à toutes et tous pour approfondir ces sujets et mobiliser. Rejoignez-nous !

Les Assises sont un lieu d'enrichissement des pratiques pour la santé au travail et les conditions de travail. Le programme de cette 3^{ème} édition cherche d'abord à répondre aux besoins dans vos interventions quotidiennes, concernant l'adaptation des postes de travail pour prévenir les licenciements, l'arrivée de l'intelligence artificielle et les tâches syndicales qui en découlent tout comme du réchauffement climatique, les enquêtes à mener sur le travail réel ou les poly-expositions, sans oublier les atteintes spécifiques à la santé des femmes. Les ateliers ouvrent aussi à de nouvelles perspectives comme le devoir de vigilance ou la sous-traitance des risques. Les sujets abordés ouvrent à des univers ignorés, le travail de l'eau ou des saisonniers, le lithium, ou les combats internationaux. Nous voulons aussi aider à impulser une campagne nationale sur les atteintes à la santé des jeunes.

Nous savons que seul le rapport de force permettra de gagner sur ces enjeux de santé et sécurité, avec des mobilisations dans le cadre du travail comme dans toute la société.

Les présentations du mardi :

Corinne Perraudin et Nadine Thevenot, Enseignantes-chercheuses économistes au Centre d'Economie de la Sorbonne (CES), Université Paris 1, co-auteurs du livre « Que sait-on du travail » : « Sous-traitance et risques au travail : une analyse des accidents du travail et des risques professionnels des travailleurs extériorisés à partir des enquêtes Conditions de travail ». La présentation sera centrée sur la dangerosité du travail en sous-traitance et les risques encourus par les travailleurs extériorisés (que ce soit les travailleurs des sous-traitants ou les intérimaires). En s'appuyant sur les enquêtes nationales relatives aux conditions de travail dans l'ensemble des entreprises du secteur privé en France (Dares, Ministère du travail), nous montrons que les accidents du travail et les risques professionnels concernent davantage les travailleurs de la sous-traitance tout en mettant en cause la responsabilité des donneurs d'ordres. Nous interrogeons alors la capacité d'agir et les moyens des instances de représentation professionnelle dans des organisations du travail éclatées.

Sébastien Fournier (FSU-SNUIPP) et Jean-François Negri (SUD éducation 13) interviennent au nom du collectif intersyndical de Marseille à l'origine de la plainte pénale contre X pour exposition à l'amiante. [Cette action judiciaire](#) réunit sept organisations syndicales, dont CGT-Educ'action, FSU-SNUipp 13 et Sud-Education, la Fédération des conseils de parents d'élèves des Bouches-du-Rhône (FCPE 13), l'Avale 13 et des usagers, enseignants, personnels des établissements et parents d'élèves face à la menace sanitaire que représente l'amiante et pour faire reconnaître les dangers encourus par les membres de la communauté éducative. Depuis 15 ans, la présence d'amiante est largement documentée dans les différents établissements scolaires, mais rien ne se passe.

A 17h30, **Anthony Breurec** nous présentera une première version de sa pièce NExT, avant d'engager le débat. NExT, c'est le plan de restructuration élaboré par France Télécom dans les années 2000 qui a mené à une vague de suicides de salarié-es très médiatisée, et à un procès en 2019 où les dirigeants ont été condamnés pour harcèlement moral institutionnel. Le père d'Anthony a fait partie des salarié-es qui ont subi les violentes méthodes de management mises en place à cette époque. De la tristesse du père, le fils a hérité d'une colère, dont il a désiré faire un spectacle. NExT/Note d'intention, c'est une fiction théâtrale en train de s'écrire, qui convoque des témoignages collectés auprès d'ancien-nés salarié-es, un récit autobiographique et des éléments historiques. Un spectacle à partir d'une affaire intime et retentissante, qui interroge et ouvre le dialogue : le théâtre, la fiction peuvent-ils être aujourd'hui l'endroit d'une réparation individuelle, si ce n'est collective ?

Mercredi matin, Grande salle Croizat, 8h45 – 9h30

L'ouverture du mercredi matin : Les jeunes meurent au travail.

En 2025, cinq mineur-es, en stage ou apprenti-es, sont mort-es au travail en France. Plus largement, les moins de 25 ans ont une fréquence d'accidents du travail 2,5 fois supérieure à la moyenne des salarié-es. Les jeunes subissent aussi des VSS. De toute évidence, la place des mineur-es n'est pas au travail ! La plénière fera un état des lieux des atteintes portées à la sécurité et à la santé des jeunes au travail, et proposera des pistes d'actions communes pour les combattre, notamment dans la perspective du 28 avril, journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail.

- *Zoé Rollin, maîtresse de conférences Paris-Descartes, auteure de travaux sur les cancers des jeunes et la prévention des risques dans les lycées professionnels,*
- *Yannick Biliac, CGT-FERC, responsable des lycées professionnels,*
- *Christelle Glemet, CGT-TEFP, inspectrice du travail.*

Groupe de travail 1 : FEMMES, SANTÉ, TRAVAIL

Mardi 17 mars 2026 14h – 16h

La place de la santé des femmes au travail dans les Assises et dans les organisations syndicales

Le GT Santé Femmes Travail, organise, pour les Assises, une plénière ouverte à qui s'intéresse au sujet : présentation/bilan du travail du GT1 sur la santé des femmes au travail depuis le début des assises et des conditions de réalisation de ce travail, et mises en débat.

Vous pouvez vous inscrire au réseau « Femmes, santé, travail » :

<https://framagroupes.org/sympa/subscribe/atelier-femmes-assises-sante-travail>

Mardi 17 mars 2026 10h30-12h30, grande salle Croizat

1/ Adapter le travail à tous les travailleuses et travailleurs : handicap, inaptitudes, licenciements

150 000 inaptitudes ont été prononcées dans le secteur privé en 2024, dont 70 000 avec dispense de reclassement, auxquelles il faut rajouter les retraites anticipées pour inaptitude, à tout âge, dans la fonction publique. Les 6,8 millions de salarié-es affecté-es par un handicap ou un problème de santé durable sont souvent exclu-es du travail, les trois millions de salarié-es reconnu-es travailleur-ses handicapé-es sont moitié moins en emploi que les autres et principalement sur des postes déqualifiés. Ces incapacités professionnelles font souvent suite à des accidents du travail ou des maladies professionnelles, qui engagent d'autant plus la responsabilité des employeurs.

Se pose ainsi la question de l'adaptation du travail à toutes et tous tout au long de la vie professionnelle, afin d'éviter l'inaptitude et l'exclusion de l'emploi des salarié-es et des agent-es publics. Comment imposer le maintien dans l'emploi, par l'intervention des services de santé au travail, le rapport de force collectif, le contentieux juridique ? Que faire en cas d'arrêts maladie très longs ?

Animateur : Louis-Marie Barnier, CGT, sociologue du travail.

Intervenant-es :

- *Dominique Lhuilier, professeur émérite au CNAM, auteure de « Que font les 10 millions de malades, Vivre et travailler avec une maladie chronique », Eres, 2017.*
- *Karine Cleret, CGT ACMS, infirmière du travail : quel aménagement de poste, comment l'imposer ?*
- *Un-e juriste du cabinet TTLA*
- *Sébastien Hinderer, Ingénieur de Recherche Inria, Solidaires Informatique et SNTRS/CGT.*

Mardi 17 mars 2026 14h-16h

2/ Militer : souffrir et/ou s'engager

Nos camarades militant-es remontent beaucoup de situations de souffrance. Les motifs en sont nombreux, les exigences émotionnelles face aux salarié-es en détresse, la difficulté à obtenir des résultats malgré un temps important d'investissement, l'absence de reconnaissance, de soutien, voire la répression, l'isolement dans le travail syndical quand l'équipe syndicale ne fonctionne pas bien, voire reproduit les oppressions internes au monde du travail... La double posture de l'élue-e, dans sa relation avec ses collègues comme avec la direction, oblige à un équilibre parfois difficile à trouver entre différentes identités. La réflexion syndicale et associative est encore balbutiante dans ce domaine, mais elle existe.

Notre atelier propose d'échanger à partir des réflexions syndicales et des pratiques positives. La construction du collectif syndical à travers ses stratégies, la place du contact avec les salarié-es sans qui rien n'existe, la réflexion sur le syndicalisme, font partie des réflexions.

Intervenant-es :

- *Marc Benoit, psychologue du travail spécialisé dans les RPS, CGT-INRS*
- *Frédéric Rey, sociologue, professeur au CNAM, participant au programme de recherche Syndicare : « Et si la santé des syndicalistes devenait (enfin) un objet de recherche ? »*
- *Amandine Lab, Groupe 3E, doctorante Université de Nancy, animatrice d'une formation « La souffrance des représentants du personnel, comment y faire face ? »*

Mardi 17 mars 2026 14h-16h

3/ Les conditions faites aux travailleuses et travailleurs saisonniers

La situation des travailleuses et travailleurs saisonniers agricoles est mal connue et peu prise en compte avec un droit du travail souvent non respecté, comme dans d'autres secteurs d'emploi précarisants. L'invisibilisation des multiples risques professionnels auxquels ils et elles font face (solicitations physiques, exposition aux pesticides, aux aléas climatiques...), leurs difficultés d'accès aux droits, aux soins et à la

prévention ont des conséquences sur leur santé. L'objectif de cet atelier est de décrire la réalité de leurs conditions de travail et de faire connaître les initiatives existant pour les accompagner et faire valoir leurs droits, à travers les regards croisés des chercheur-es, des associations et des syndicats.

Animation : Séverine Beyer, référente Santé Environnement Médecins du Monde.

Intervenant.es :

- *Nadège Degbello, sociologue, chercheure postdoctorale au LISIS, son travail de thèse a porté sur l'exposition des travailleur-ses agricoles aux pesticides et sur les inégalités sociales et sanitaires associées à ce risque.*
- *Jean-Luc Taris, Médecins du Monde, présentation des actions de l'association auprès des travailleur-ses précarisé-es viticoles dans le Médoc.*
- *Philippe Cothenet, CGT 51, pour présenter les actions menées en Champagne auprès des saisonnier-es viticoles.*
- *Fabien, Sud Pâtres et Idris, Sud Agri, retour d'expérience sur les manquements au droit du travail sur l'aspect santé-sécurité pour les saisonnier-es et revendications de Sud sur la question.*

Mercredi 18 mars 2026 10h-12h

4/ L'organisation de la sous-déclaration des accidents par les entreprises : quelles réponses syndicales ?

De plus en plus d'entreprises mettent en place des dispositifs de primes qui incitent les salarié-es à ne pas déclarer leur accident du travail. C'est ainsi que des accords conditionnent l'intéressement à la réduction du nombre d'accidents de travail dans l'entreprise ou à respecter un objectif à ne pas dépasser. Ceci revient à reporter la responsabilité des manquements de l'employeur sur les salarié-es : les victimes d'accidents peuvent être stigmatisées, subir des pressions pour ne pas déclarer leur accident, être tenues pour responsables de la perte d'une prime en créant un climat malsain entre les salarié-es. Ces pratiques dangereuses et scandaleuses peuvent aussi encourager les salarié-es à ne pas déclarer un accident du travail, dans un déni de droit, ce qui peut avoir des conséquences graves voire irréversibles pour leur santé.

L'objet de cet atelier est de confronter les pratiques à l'œuvre dans les entreprises et le combat par les équipes syndicales. Ce sera aussi l'occasion de s'interroger sur les moyens de les rendre publiques et les possibilités d'y mettre un terme.

Animation: Michèle Rault Solidaires Finances publiques

Intervenant.es ;

- *Jean-François Fournial, CGT Eiffage,*
- *Christophe Renel (Sud Rail)*
- *Autres intervenant.es : un journaliste, un juriste...*

Mercredi 18 mars 2026 13h30-15h30

5/ AT/MP : le regard de salarié-es syndicalistes des organismes de Sécurité sociale

Faire face à un accident ou une maladie professionnelle peut être le point de départ d'un parcours compliqué, semé d'embûches pour les assuré-es. Le manque de connaissances sur les procédures et les critères applicables (délais, pièces à produire ...) est un obstacle d'accès aux droits des salarié-es. Aussi il est important de bien maîtriser les circuits, les procédures afin de produire des déclarations les plus complètes possibles. L'objet de cet atelier est justement d'apporter des éléments d'information, d'alerter sur les points les plus sensibles : avant ou au moment de la déclaration, les recommandations pour éviter le rejet de la demande ; les appuis possibles que les salarié-es des différents services (social, médical, prévention) peuvent apporter à toutes les étapes de la démarche pour obtenir la reconnaissance de l'accident ou de la maladie.

En parallèle les militant-es syndicaux sur ces sujets ont un rôle à jouer auprès des salarié-es en termes d'information et d'accompagnement et ainsi faire respecter les droits des salarié-es victimes d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Intégrons aussi l'approche genrée : les accidents des femmes sont-ils moins reconnus ?

Intervenant.es : 3 salarié-es de la CNAM syndicalistes de la CGT et une syndicaliste de Solidaires qui travaille au niveau du contentieux AT-MP

Mercredi 18 mars 2026 13-30-15h30, grande salle Croizat

1/ Eau et assainissement en Île-de-France : agent-es, salarié-es et usagers face à la désinformation et à la dégradation des conditions de travail. Une polyexposition (amiante, risques chimiques et biologiques) qui touche tout le monde.

Nous apporter de l'eau potable, éviter que les eaux usées ne nous empoisonnent ou polluent nos rivières: c'est ce à quoi s'emploient des dizaines de milliers de personnes en Île-de-France. A Paris les égouts, équipement sans équivalent, concentrent non seulement les évacuations de tous les rejets des particuliers et des collectivités mais servent également au transport de l'eau potable grâce à des canalisations dont il faut assurer la maintenance permanente. Le personnel qui intervient là est exposé à des risques d'une telle intensité (risques chimiques, biologiques, chutes de hauteur, amiante...) qu'il le paie en retour par une espérance de vie dramatiquement compromise et parmi les plus basses des cohortes étudiées selon les épidémiologiques disponibles.

En Île-de-France, malgré une organisation largement publique de ces activités, avec pour l'eau potable Eaux de Paris et le SEDIF, et pour les eaux usées le SERAP, les conditions de travail des intervenant-es sur ces différents ouvrages sont éclatées. Aucun statut unifié ne protège ce personnel si bien que les conditions de départ à la retraite, la connaissance des risques, les mesures de prévention, l'interdiction de recours aux intérimaires, par exemple, sont très différentes d'une unité de travail à l'autre. A l'autre bout, ce sont les habitant-es qui le paient aussi. Le scandale des PFAS nous rappelle que la confiance est largement entamée sur la transparence des informations qui nous sont dues. Pourquoi ne pas nous appuyer sur l'expertise de ces agent-es et salarié-es pour en faire des lanceur-ses d'alerte permanent-es en cas de pollution accidentelle dans nos grandes cités modernes ? Pourquoi ne pas exiger des politiques d'ampleur qui feront de nos rivières des lieux de baignades aux portes de la ville?

A partir du témoignage de salarié-es experts dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, nous verrons qu'il n'y a aucune fatalité et que tout reste à inventer. De la réactivation des dispositifs de signalement des procédés dangereux au travail, à la mise en place d'un statut unique, nous discuterons d'un ensemble de revendications syndicales qui pourraient à la fois assurer la santé et la sécurité des salarié-es et des usager-es, mais aussi être le socle d'un usage sain de l'eau pour les riverain-es.

Co animation: Tomislav Jancar, CGT Unité départementale 93 de la DRIETS IDF, UL CGT d'Aubervilliers/
Marjorie Keters, CGT Pantin, réseau Eco syndicaliste

Intervenants

- *Yannick Sevenou, syndicaliste CGT Setha ex filiale de Veolia, filiale NGE*
- *Abderafik Zaigouche, URIF CGT*
- *Fousseyni Coulibaly, CGT Sade*
- *Militant-e greendock,*
- *Militant-e CGT, Eaux de Paris.*

Mardi 17 mars 10h30 - 1230

2/ Atelier Conséquences du dérèglement climatique sur la santé des travailleurs et travailleuses

Le dérèglement climatique, en particulier les canicules et les phénomènes climatiques extrêmes, multiplie les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses. A l'échelle mondiale, on estimait en 2024 que la chaleur excessive était responsable de près de 20 000 décès et de plus de 22 millions d'accidents du travail. Les multiples dérèglements liés au réchauffement climatique sont responsables de problèmes de santé spécifiques (maladies cardiovasculaires, cancers, maladies respiratoires, insuffisance rénale, problèmes de santé mentale, notamment) et aggravent d'autres problèmes, liés en particulier à l'intoxication aux pesticides et à la pollution de l'air sur le lieu de travail. Face à ces nouveaux risques de grande ampleur, il est urgent de conquérir de nouvelles protections, de nouveaux droits et de nouveaux pouvoirs pour les travailleurs et travailleuses.

En France, quelles réponses syndicales pouvons-nous mettre en œuvre dans ce nouveau contexte ? Quelles sont les avancées et les limites du décret de mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur, et comment s'en emparer et aller au-delà ? Où en est-on en particulier concernant les limites maximales de température et les mesures d'adaptation sur les lieux de travail ? Quelles sont les situations, les revendications et les démarches syndicales spécifiques dans les secteurs particulièrement affectés des métiers qui s'exercent en plein air, notamment ceux de la construction, de l'agriculture, des pompiers ? Comment construire une campagne professionnelle et interprofessionnelle pour la défense de la santé et de la sécurité des travailleurs et travailleuses face aux risques liés au dérèglement climatique ? C'est à ces questions que nous proposons de répondre et de réfléchir en partant d'intervention de syndicalistes et chercheurs qui portent particulièrement cette question dans leurs activités professionnelles et militantes, à l'échelle de leurs métiers ou de leurs fédérations.

Co- animation : Alexis Cukier, CGT-FERC Sup Poitiers, Ateliers travail et démocratie ; Jennifer-Leonie Bellay, syndicaliste FSU co animatrice de GT5.

Intervenants:

- *Loïc Abrassart, Syndicaliste au ministère du Travail - SUD Travail Affaires sociales,*
- *Sébastien Delavoux, animateur du collectif fédéral des services d'incendie et de secours (fédération CGT des services publics),*
- *Marouane Laabas-el-Guennouni, chercheur et rédacteur du journal Hesamag de l'ETUI,*
- *Frédéric Mau, secrétaire de la CGT Construction, bois et ameublement (FNSCBA),*
- *Membre de l'association A4 (Association d'Accueil en Agriculture et Artisanat).*

Mercredi 18 mars 10h – 12h

3/ Atelier Filière lithium, extraction, exploitation, déchets

Pour la transition écologique, les attentes liées au passage de l'énergie carbonée à l'énergie électrique par l'usage des batteries au lithium sont immenses. Mais peu à peu, les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses de la filière se font jour. Les mines dans les pays du Sud, ou dans l'Allier, en France, sont certes pourvoyeuses d'emploi, mais les conditions de travail, les risques pour la santé et les pollutions environnementales sont alarmants.

L'usage des batteries au lithium dans les transports interroge aussi les salariés, comme les agent-s de maintenance à la RATP confronté-es à l'incendie des bus Bolloré et à la multiplication des moteurs au lithium, au manque d'information sur ces nouvelles technologies ou sur les mesures de sécurité à prendre dans les espaces de stockage. Les salarié-s des centres de tri, tout comme les pompiers, se retrouvent démuni-es face à des incendies dont la caractéristique est qu'ils ne s'éteignent pas facilement.

Il s'agira dans un premier temps de découvrir, à travers le témoignage de syndicalistes lié-es à la filière lithium, les enjeux d'emploi et de transition énergétique que recouvre cette nouvelle technologie, et ses risques pour la santé des travailleur-es et pour l'environnement. Dans un second temps, le débat portera sur les pistes syndicales, législatives et environnementales qui peuvent être proposées pour assurer la santé et la sécurité des salarié-es de la filière, des usager-es et de l'environnement.

Animation: Marjorie Keters, CGT Pantin, Réseau éco syndicaliste

Intervenant-es

- *Fousseyni Coulibaly, CGT Sade,*
- *Jerome Duboeuf, Solidaires Allier,*
- *Julie Le Mazier, Solidaires,*
- *Riadh Benmessaoud agent maintenance RATP centre bus Flandres, ancien secrétaire adjoint au CHSCT et commissaire CSSCT pour la CGT RATP,*
- *Gilles Desmoulin, technicien diagnostic RATP centre bus Belliard, élu CSE CGT RATP,*
- *Fofana Yoro, CGT centre de tri XVEO Véolia Paris 15,*

- Sébastien Delavoux, animateur du collectif fédéral des services d'incendie et de secours (fédération CGT des services publics).

Mercredi 18 mars 13h30 – 15h30

Atelier Le rôle de la qualité de l'air intérieur dans la prévention des risques aéroportés sur le lieu de travail : l'exemple du Covid

Le Covid-19 est aéroporté : il se transmet par aérosols et se propage dans l'air comme de la fumée de cigarette. Contrairement aux idées reçues, il ne se transmet pas par contact. Se laver les mains, bien qu'efficace contre d'autres pathogènes, n'empêche pas sa transmission.

Les conséquences de l'infection se produisent à court terme (symptômes grippaux, arrêts de travail, exclusion des personnes à très haut risque et malades chroniques) mais aussi à long terme : COVID long, dégradation générale du système immunitaire, tendances à développer de nouvelles pathologies (diabète, cancers...). Ces dernières peuvent apparaître plusieurs mois après l'infection, même asymptomatique. Aujourd'hui, près de 60% des cas de COVID-19 ne présentent pas (ou pas encore) de symptôme. Le COVID-19 se transmettant par aérosol, le contrôle de la qualité de l'air intérieur est central pour éviter les contaminations (aération, présence de purificateurs, de capteurs de CO2, port du masque FFP2).

Le droit à respirer un air sain au travail est une urgence de prévention, ainsi qu'un enjeu collectif de droit à la santé et d'inclusion, d'autant que certains métiers sont surexposés à l'infection au COVID-19 : professionnels de santé, professionnels au contact d'un public élargi... Ainsi, les établissements scolaires jouent un rôle central dans la transmission des virus respiratoires. L'amélioration de la qualité de l'air y est une nécessité mais la question de la ventilation reste souvent mal comprise. En outre, la France se caractérise par une réglementation obsolète et incohérente sur la question. À cela s'ajoute, en contexte scolaire, une responsabilité dispersée entre des acteurs différents : l'État pour la protection des travailleurs de l'éducation nationale, les collectivités territoriales pour ce qui concerne la maintenance et la rénovation du bâti scolaire. Le manque de clarté et la dispersion des acteurs de la prévention rendent très complexe la question de la prévention des pathogènes infectieux aux conséquences lourdes tels que le COVID sur le lieu de travail, laissant sans protection travailleurs et travailleuses comme usagers et usagères du service public.

NB: Pour cet atelier, extracteurs d'air et masques FFP2 à prix libre à disposition

Animateur : Julien Ramirez, CGT Ivry, réseau éco syndicaliste

Intervenantes :

- Nora Yakoubi, Association Action Covid Long
- Raphaëlle Fourlinnie, Winslow Santé Publique

Mardi 10h30 – 12h30 salle Louise Michel

5/ Les risques psychosociaux accompagnant une exposition sur le lieu de travail, un angle mort de la bataille syndicale et environnementale.

La reconnaissance de l'exposition professionnelle aux agents environnementaux pathogènes est très variable en fonction de la nature de ces agents et des secteurs d'activités. Elle est plus difficile dans la fonction publique, particulièrement dans l'Éducation nationale en ce qui concerne les résistances pour reconnaître et prendre en charge l'exposition à l'amiante, malgré la mobilisation des personnels, des syndicats et des associations de parents. Même en cas de reconnaissance d'un environnement pathogène (chlordécone, dérivés benzéniques, amiante...), la responsabilité de l'employeur ou de l'État n'est pas automatique notamment en raison des délais parfois très longs entre l'exposition et la survenue de pathologies. Dans ce cas l'indemnisation des personnes exposées a pu être rendue possible avec la jurisprudence du « préjudice d'anxiété » lié à la crainte de développer une maladie très grave, reconnu à partir de 2009-2010 pour l'amiante et étendu à d'autres expositions et précisé ultérieurement par la Cour de cassation et très timidement par le Conseil d'État.

Le préjudice d'anxiété peut utilement compléter les réponses syndicales pour les travailleur·ses exposé·es à des substances reconnues scientifiquement et médicalement très dangereuses. À condition de prendre en compte la dimension collective de ce préjudice notamment par des actions de groupe, associant salarié·es, syndicats dans l'unité la plus large, associations de défense de l'environnement et collectivités territoriales et

aussi de favoriser la formation des militant-es sur cet outil juridique relativement nouveau et d'avoir une action concertée avec des avocats, des médecins, des psychologues proches des syndicats pour le faire évoluer ce préjudice immatériel et subjectif dans l'intérêt des salarié-es jusqu'à son inscription dans la loi... et aussi - comme tous les autres RPS - dans les tableaux de maladies professionnelles.

Animateur : Olivier Vinay, FSU, Association H. Pézerat, Réseau éco-syndicaliste et Marjorie Keters, CGT Pantin, réseau éco syndicaliste.

- *Jean-Paul Teissonnière, cabinet TTLA, avocat très investi sur ces questions,*
- *Hamida Menna, Secrétaire générale CGT de l'union locale d'Epinay sur Seine,*
- *Sebastien Tirloir, enseignant dans un collège de Vincennes mobilisé par rapport à un solvant chloré cancérigène, président de l'association Romainville sud,*
- *Vincent Pruvost, responsable associatif Environnement 93 et Romainville-Sud et, élu,*
- *Cathy Le Deunf, CGT Cité des Sciences,*
- *Guillaume Hallier, Sud Education Solidaires.*

ATELIERS DU THÈME 4

TRANSFORMATION DU TRAVAIL ET ORGANISATION DU TRAVAIL, COMPRENDRE ET AGIR

Mardi 17 mars 10h30 – 12h30 salle Jean Jaurès

Atelier : « Récits d'enquête ».

Essentielle dans le travail au quotidien des équipes syndicales, l'enquête, qu'elle soit institutionnelle ou syndicale, est sous-utilisée : elle fait peur, elle interroge le travail, elle est longue ... Au travers de ces expressions de camarades qui s'y sont frotté-es, l'enquête peut mettre à mal la politique de l'employeur et remettre son pouvoir en question. Pour preuve, récemment, une entreprise a été jusqu'à faire des référés pour imposer sa participation dans une enquête à l'initiative de salarié-es et de leurs organisations syndicales.

Mener une enquête, pourquoi ? Comment ? Venez désacraliser l'enquête ! Plusieurs enquêtes sont présentées et mises en débat.

Animation : Yves Sinigaglia, Solidaires.

- *Interventions : enquête CHU d'Aurillac, enquête caennaise à Leroy-Merlin, enquête à la Poste.*

Mardi 17 mars 14h – 16h, grande salle Croizat

Atelier : Intelligence artificielle, travail réel, interventions des travailleurs-ses et de leurs organisations

Après l'automatisation, l'informatisation, l'automation, les « Nouvelles » Techniques de l'Information et de la Communication, les employeurs font entrer l'Intelligence Artificielle dans l'entreprise sous prétexte de moderniser, de rationaliser, de supprimer le travail pénible et répétitif, d'augmenter la créativité des travailleurs-ses et de les émanciper. Cette soi-disante révolution est présentée comme inéluctable et imposée sans aucune réflexion, sans évaluation des risques et ni des conséquences sur les êtres humains, leur travail, leur santé, sur la société et son évolution. Elle empêche ainsi tout débat sur le travail réel et l'invisibilise encore plus. Pour quelles raisons, pour quoi et dans quels buts les patrons privés et étatiques veulent-ils l'utiliser ? Quelles répercussions sa pratique a sur la société humaine et la nature ? Dans la période capitaliste que la société humaine et les êtres humains traversent historiquement actuellement, cette nouvelle technologie basée sur la dictature de l'algorithme imposé par les patrons de l'industrie de la tech, (la question de son usage est posée) est vue du côté du développement du Capital, ses profits basés sur l'exploitation économique des travailleurs-ses en tant que producteurs et consommateurs et sur leur oppression et non du côté du Travail.

Nous pouvons aussi nous interroger sur les conséquences de cette nouvelle technologie sur la santé des travailleurs-ses, en particulier la santé psychique, travailleur-ses qui sont de plus en plus considéré-es comme un élément de la machine à produire, négation de leurs qualités d'êtres humains.

Que faire? Comment agir pour prendre en main notre travail, la production et la société que nous voulons construire?

Animation : Gilles Seitz, CGT.

Interventions :

- Amélie HART, professeure d'histoire-géographie en lycée à Dijon, secrétaire nationale SNES FSU, co-responsable du groupe numérique, « IA et travail enseignant : la fabrique d'une dépossession »,
- Pierre Mouchel, délégué syndical Central CGT France Télévisions, secrétaire général du SNRT CGT France Télévisions, membre du Bureau Fédéral CGT Spectacle, « Introduction massive de l'IA dans les médias -- Comment les CSE et les syndicats peuvent agir ? »,
- Brian Padilla, CGT du Museum National d'histoire naturelle, « Comment l'intelligence artificielle transforme la recherche et l'enseignement supérieur »,
- Nicolas Viart et David Van Der Vlist, avocats au cabinet l'Atelier des droits, « IA prise en main ou mise à pied ? »,
- Pauline Gourlet, enseignante-chercheuse en sociologie des sciences et des techniques et designer-ergonome, à Télécom Paris, « Conclusions synthétiques et perspectives ».

Atelier du mercredi 18 mars 10h – 12h, salle Louise Michel

Atelier : Écouter, dire, travailler

L'atelier propose de faire l'expérience du dispositif élaboré par « [Étonnants travailleurs](#) ». Une personne présente un moment ponctuel de son activité, pendant cinq minutes environ. L'assemblée écoute puis débat pendant une quinzaine de minutes. L'objectif est d'identifier les « trouvailles » et de rendre visibles les réserves d'alternatives dont les travailleurs et travailleuses sont porteuses en permanence dans leur activité.

Quatre présentations de cinq minutes sont à prévoir en deux heures. Plus si le temps le permet. Les propositions sont à adresser à Damien Cru damien.cru@free.fr et à Christine Eisenbeis christine.eisenbeis@free.fr. Vous pouvez proposer un titre, un texte ou bien nous contacter pour en discuter au téléphone. *A posteriori* chaque participant-e pourra aussi faire un retour, par écrit ou autre, sur cette expérience si elle ou il le souhaite.

Animation : Damien Cru, ateliers Travail et Démocratie.

- 4 ou 5 interventions parmi les premières propositions ou d'autres personnes volontaires : D., « La sécurité, ça tue ! », C., « Parler avec ou ignorer ? », etc.

Atelier du mercredi 18 mars 13h30 – 15h30,

Atelier « Le GT4 et son avenir, structuration, axes de travail ».

Pour l'avenir, pour continuer, pérenniser et étendre le travail juste commencé sur les différents thèmes des ateliers. Les questions posées sont pourquoi ? Comment ? Avec qui ? Quels buts ? Quel sens ?... Et cela en dehors des Assises, celles-ci n'étant qu'un moment dans la vie du mouvement des Assises. Nous avons construit le GT4 dans une visée de prise en mains, par les travailleurs-ses et leurs organisations, du travail, de son organisation, de ses transformations et de la production dans un but émancipateur contre l'aliénation en disputant le pouvoir dans l'entreprise et cela sur la base du travail réel.

Comment étendre les Assises sur un plan national et local ? les Assises sont-elles purement syndicales ? Ne faut-il pas les étendre à un niveau politique de transformation sociale et sociétal ? Comment les structurer dans le paysage ? Que faire du mouvement des Assises ?... Le débat est ouvert.

Quelques premières propositions :

- Une adresse aux parlementaires pour une commission d'enquête parlementaire sur les incidences de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) -- au travers notamment des stratégies déployées par les employeurs pour empêcher ces déclarations ou ne pas reconnaître l'imputabilité de ces AT/MP au travail --. Incidences pour les salarié-es et agent-es mais aussi graves incidences sur le financement de la Sécurité Sociale.
- Présentation du « Manifeste pour une démocratie du travail » comme possible point d'appui pour le GT4 ;
- Lien entre la question du travail et la montée de l'extrême-droite ;
- Comment et pourquoi interpellier les politiques sur la question du travail ? Et les inviter à contribuer au GT4.

- Développer les Assises et le GT4 à tous les niveaux, construire un centre de référence pour comprendre et agir sur la question du travail et de l'organisation du travail, lieu de rencontre permanent entre les travailleurs-ses, leurs organisations, les associations, la recherche, etc.

Animation : Gilles Seitz, CGT.

- *Interventions : la salle.*

Ateliers du thème 5 Solidarité internationale
--

Mercredi 18 mars 10h – 12h, grande salle Croizat

1/ Atelier Le devoir de vigilance, un outil de mobilisation contre les chaînes d'approvisionnement mondialisées

Cet atelier est consacré au devoir de vigilance des multinationales, un outil juridique issu des mobilisations de la société civile, des syndicats et des ONG pour lutter contre l'impunité dans les chaînes d'approvisionnement mondialisées. Nous discuterons de ce qu'il permet concrètement pour la protection des travailleurs-ses, de la santé, de l'environnement et des populations, mais aussi de ses limites et des attaques dont il fait aujourd'hui l'objet.

L'objectif est de croiser ces regards pour réfléchir collectivement aux moyens de renforcer cet outil et de l'articuler aux luttes sociales et citoyennes.

Animation : Jennifer-Léonie Bellay (FSU), co-animatrice GT5.

Intervenant-es :

- *Chloé Rousset, chargée de plaidoyer chez ActionAid, engagée sur les questions de dignité et travail.*
- *Nicolas Galépides, syndicaliste à SUD PTT, Regard syndical sur les chaînes de sous-traitance et la responsabilité des donneurs d'ordre.*
- *Grâce Favel, avocate et militante à la Ligue des droits de l'homme, reviendra sur les enjeux juridiques.*

Mercredi 18 mars 15h45 – 17h, grande salle Croizat

2/ Table ronde finale : « Santé et sécurité des travailleuses et travailleurs à l'ère du dérèglement climatique, de la mondialisation et des migrations : quels droits, quelles responsabilités dans les chaînes de production ? »

Nous souhaitons mettre en lumière les interdépendances entre travail, exploitation économique, exploitation des travailleurs-ses ici et ailleurs, les stratégies des multinationales, enjeux de santé et de sécurité au travail, et leurs conséquences sur les populations et les environnements à l'échelle mondiale. Votre éclairage permettrait d'analyser entre autres comment le droit peut devenir un levier de transformation, mais aussi d'en interroger les contraintes et les insuffisances face aux logiques économiques dominantes et les outils, un levier d'action que vous utilisez par exemple, les objectifs et stratégies politiques.

Animation : Jennifer-Léonie Bellay (FSU), co-animatrice GT5 et Benoît Martin (CGT) co-animateur GT5

Intervenant-es :

- *Chloé Rousset, ActionAid, qui interviendra sur la filière textile et la fast fashion,*
- *Jean-Albert Guidou, CGT, engagé depuis de nombreuses années sur les questions liées au travail des populations migrantes ; travail formel et informel,*
- *Amina Hassani, chercheuse en droit international et dont son ouvrage La fabrique éditions | La justice du capital,*
- *Justine Ripoll, responsable des campagnes Notre Affaire à Tous,*
- *Nicolas Roux, organisation Bilatéraux.org sur les conséquences des accords de libre-échange et les mécanismes d'arbitrages investisseur-Etats et conséquences sur la santé et sécurité des travailleurs-environnement et population,*
- *Quentin Müller, journaliste: le cas du Yémen et la pollution causée par Total et ses conséquences population et environnement. Le travail d'enquête journalistique.*

Assises de la santé des travailleurs-ses des 17 et 18 mars 2026					
		Grande salle Croizat	Salle Jean Jaurès	Salle Eugène Pottier	Salle Louise Michel
Mardi 17 mars		450 p	104 p	70 p	70 p
	9h_9h30	Accueil			
	9h30 – 10h30	Mot d'accueil de l'UD CGT Paris. Introductions : Corinne Perraudin et Nadine Thevenot, Enseignantes-chercheuses économistes au Centre d'Economie de la Sorbonne (CES), Université Paris 1, Sous-traitance et risques au travail : une analyse des accidents du travail et des risques professionnels des travailleurs extériorisés à partir des enquêtes Conditions de travail. Puis Sébastien Fournier (FSU-SNUIPP) et Jean-François Negri (SUD éducation 13) pour le collectif intersyndical de Marseilles, plainte pénale contre X pour exposition à l'amiante.			
	10h30 – 12h30	GT 2 AT/MP	Mix GT 4	GT3 ST et envirt	GT3 ST et envirt
		Adapter le travail à tous les travailleuses et travailleurs, handicap, inaptitudes, licenciements	Atelier Enquêtes formation	Conséquences du dérèglement climatique sur la santé des travailleurs-ses	Risques psycho-sociaux et préjudice d'anxiété
	14h – 16h	GT 4	GT 1 Femmes et Santé au travail	GT2 AT/MP	GT2 AT/MP
		L'intelligence artificielle : le travail et les travailleurs-ses, facteur d'émancipation et/ou d'aliénation	La place de la santé des femmes au travail dans les Assises et dans les organisations syndicales	Les conditions faites aux travailleuses et travailleurs saisonniers	Militer : souffrir et/ou s'engager
	16h30 – 18h30	Plénière Retour sur journée + mobilisation du 28 avril et initiatives régionales ; Théâtre participatif avec Anthony Breurec, et la pièce NExT sur France Télécom, 15 ans après.			
	19h	Apéritif			
	8h30	Accueil			
Mercredi 18 mars	8h45-9h30	Plénière - Les jeunes meurent au travail. Zoé Rollin, maître de conférence Paris-Descartes, Yannick Biliec, CGT-FERC et Christelle Glemet, CGT-TEFP.			
	10h – 12h	GT 5	GT 2 AT/MP	GT3 ST et envirt	GT4 org° du trav
		Le devoir de vigilance, un outil de mobilisation contre les chaînes d'approvisionnement mondialisées	Sous-déclaration organisée des accidents par les entreprises : quelles réponses syndicales ?	Filière lithium, extraction, exploitation, déchets	Dire, écouter, travailler
	13h30 – 15h30	GT3 ST et environnt	GT 2 AT/MP	GT4 org° du travail	GT 2 AT/MP
		Eau et assainissement: agent-es, salarié-es et usagers, désinformation et dégradation des conditions de travail.	relations salariés/ riverains : pollutions et qualité de l'air intérieur	Propositions pour continuer le travail du GT4 en dehors des Assises	AT/MP : le regard de salarié.es syndicalistes des organismes de Sécurité sociale
	15h45 – 17h	Table-ronde : Santé et sécurité des travailleuses et travailleurs à l'ère du dérèglement climatique, de la mondialisation et des migrations : quels droits, quelles responsabilités dans les chaînes de production ?			